# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 60648

### Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'assimilation des personnels des corps de PEGC et CE d'EPS au corps des professeurs certifiés. Certes depuis longtemps déjà le Gouvernement a clairement démontré l'intérêt essentiel qu'il porte à l'éducation nationale ; toutefois il apparaît possible que certaines évolutions puissent encore intervenir. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est envisageable d'effacer la classe normale des PEGC et CE d'EPS dans un délai de trois ans à compter de 2001, de permettre l'accès effectif à l'indice terminal de la « classe exceptionnelle » des PEGC ou de la « hors classe » des certifiés et d'assimiler les personnels des corps de PEGC et CE d'EPS au corps des professeurs certifiés d'ici à l'horizon 2007.

### Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean Roatta
**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 60648
**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel
**Ministère interrogé :** éducation nationale
**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 avril 2001, page 2526
**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4670